

**DECISION DE CLASSEMENT  
DU LAC BRENET**  
*Communes du Lieu et de L'Abbaye*

Plan de mobilité, des équipements et d'accueil du public

La Cheffe de la Division biodiversité et paysage :

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE  
du 30.09.20 au 29.10.20  
au Lieu

L'attestent, au nom de la Municipalité :  
Le Syndic : *[Signature]* La Secrétaire : *[Signature]*

SOU MIS A L'ENQUETE PUBLIQUE  
du 30.09.20 au 29.10.20  
à L'Abbaye

L'attestent, au nom de la Municipalité :  
Le Syndic : *[Signature]* La Secrétaire : *[Signature]*

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SECURITE  
AVEC LES MODIFICATIONS APORTEES APRES LA MISE A L'ENQUETE.

Lausanne, le 27.06.2022  
La Cheffe de Département : *[Signature]*

team+  
territoire et mobilité  
[T+ 11.06.2022]

0 50 125 250 m N  
Echelle : 1:5000  
Format : 63 x 59.4 cm

Données générales

--- Périmètre de la décision de classement

Contenus superposés

--- Surfaces lacustres interdites à la navigation et à la baignade (largeur : 25.00 m.)

--- Surfaces lacustres interdites à la navigation (largeur : 25.00 m.)

■ Aire d'implantation des places d'amarrage sur la rive

■ Aire d'implantation des places d'amarrage sur la grève

— Mise à l'eau

— Chemin autorisé aux piétons (largeur : 1.50 m.)

— Chemin pédestre à l'inventaire des chemins pédestres cantonal

Éléments indicatifs

■■■■ Voie CFF

■ Secteur de protection de la nature et du paysage 1

■ Secteur de protection de la nature et du paysage 4

■ Aire d'implantation des place d'hivernage (hors compétence de la décision de classement)

■ Aire d'implantation des places terrestre (hors compétence de la décision de classement)

Situation 1:25'000

